

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL170

présenté par
M. Coronado, M. Molac et M. Mamère

ARTICLE 2

A l'alinéa 5, substituer au nombre :

« 24 »,

le nombre :

« 12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir une validation par le juge des libertés et de la détention, sous 12 heures de l'autorisation d'utiliser un IMSI catcher par le procureur, et non 24.